

LA POSTE
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 6.182.950.580 euros
Adresse : 9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 PARIS CEDEX 15
356 000 000 RCS PARIS

CERTIFIE CONFORME
CHEF DU SECRETARIAT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA POSTE



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

EXTRAIT

DELIBERATION ADOPTEE



Philippe WAHL préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

LE PRESIDENT rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour modifié :

4 - Cooptation de Madame Marie-Ange DEBON comme administratrice

4 - Cooptation de Madame Marie-Ange DEBON comme administratrice

LE PRESIDENT propose de passer au vote de la délibération relative à la cooptation de Madame Marie-Ange DEBON comme administratrice. Les résultats sont les suivants :

- Pour : 16 voix ;
- Abstention : 3 voix (Mme Irène BAUDRY, Mme Isabelle FLEURENCE et M. Franck HASPOT) ;
- 1 administrateur ne prend pas part au vote (M. Hugo REIS).

La décision ci-après est donc adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Philippe WAHL avec effet à l'issue de la présente réunion, de son mandat d'administrateur et, après en avoir délibéré, décide en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce et conformément à l'article 10 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 et à l'article 13 des Statuts de La Poste, de nommer par cooptation Madame Marie-Ange DEBON en qualité d'administratrice, avec prise d'effet à l'issue de la présente réunion, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2029. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 26.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.

Le Président de séance

Un Administrateur

Ph. WAHL

N. TUBIANA